

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 21 MARS 2016

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	8
- Nombre de votants :	9
- Convocation du Comité de Gestion le :	11.03.2016
- Convocation distribuée le :	11.03.2016
- Affichage du compte-rendu le :	31.03.2016

PRESENTS :

- MME COLME, M. LAURENT, MME DOLATA, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
  - M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
  - Mme MOISSETTE, MME BALTHAZARD, Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, MME LAURENT, MME DESCHAMPT, Directeurs des écoles

POUVOIR :

- MME LEROY à M. BREUILLE

EXCUSES :

- MME COMBEAU, M.BENYAICH, Représentants des parents d'élèves

ABSENTS :

- MME PAGELOT, Membre du Conseil Municipal
- MME GARCIA VELERDAS, Représentant des parents d'élèves

&

1) Présentation du projet de renouvellement du PEDT

*Ce point a été ouvert à l'ensemble des équipes éducatives de la commune.*

*En plus des membres de la Caisse des Ecoles, étaient présentes Mme HARTER (enseignante à l'école maternelle Delaunay) et Mme VONGPHRACHANH (enseignante à l'école maternelle Galilée).*

Franck BOURDON, Adjoint au Pôle Jeunesse, présente les propositions pour septembre 2016 dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif Territorial.

Les horaires de classe restent inchangés, mais les temps d'activités se dérouleraient de 15h45 à 17h00 et non plus de 15h45 à 16h30 pour les TAG et de 15h45 à 17h15 pour les ATS comme c'est le cas actuellement.

M. LAURENT explique que pour des raisons de sécurité le choix a été fait d'uniformiser les heures de sorties des enfants.

M. BOURDON précise que, pour les élèves des écoles maternelles, les parents pourront venir chercher leur enfant à tout moment entre 15h45 et 17h00, dans le but de respecter l'esprit de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires qui est de raccourcir la journée des enfants, notamment des tout petits.

Pour les élèves des écoles élémentaires, les enfants s'inscriraient directement auprès des animateurs en fonction de leur choix d'activité, en autonomie.

Une participation financière d'un euro par jour et par enfant serait demandée aux familles pour les écoles élémentaires et maternelles pour les activités de 15h45 à 17h00.

M. MASSON propose de limiter le nombre d'activités dans des groupes de choix (activités sportives, activités culturelles, ...) afin d'éviter que certains enfants ne fassent que des activités sportives 4 fois par semaine.

Mme PICARD-MORLOT ajoute que dans son école, la mise en place d'activités sportives est difficile par manque de salles disponibles.

M. BREUILLE précise que les temps d'activités se rallongeant, cela offrira la possibilité d'utiliser d'autres lieux comme le CREPS ou la salle Maringer par exemple.

Mme POYDENOT s'inquiète du fait que désormais, si le choix des activités n'est plus celui des parents, il pourrait être celui des camarades et non pas un choix fait en totale autonomie par l'enfant.

Mme PICARD-MORLOT souligne la nécessité d'offrir des temps calmes aux enfants et que cela n'est pas possible dans son école en raison des conditions matérielles d'accueil des enfants.

M. CARDINAL précise que s'il n'est pas possible d'agir sur les conditions matérielles, il faut avoir une réflexion sur le développement de compétences en animation, notamment en matière de retour et de maintien au calme.

Mme VONGPHRACHANH demande s'il y aura un tarif dégressif pour les fratries.

M. BOURDON précise que cela n'est pas prévu.

Les directeurs d'école et les enseignants s'interrogent sur la fin des APC, à 16h30, les enfants seront-ils rebasculés sur les dispositifs pour 30 minutes ? Les parents paieront-ils tout de même 1 euro ?

M. CARDINAL propose de revoir les horaires des APC afin de rendre les horaires lisibles pour les familles, une sortie à 15h45 et une sortie à 17h00.

M. MASSON propose la prise en charge double (enseignant-animateur) des groupes d'APC avec le départ des enseignants à 16h30.

Mme DESCHAMPT s'interroge sur le temps de travail des ATSEM qui verront celui-ci rallongé de 30 minutes.

M. CARDINAL propose de libérer les ATSEM des temps d'activités et d'embaucher des animateurs pour les petits.

Mme BALTHAZARD propose de faire un roulement entre les ATSEM , celles qui s'occupent des enfants sur le temps de restauration ne feraient pas les temps d'animation de 15h45 à 17h00.

Une réflexion et des échanges sont prévus avec les ATSEM et leur responsable qui étudieront ensemble une bonne répartition de leur temps de travail compte tenu de l'ensemble des contraintes dévolues à leur mission.

## 2) Reprise anticipée des résultats

### ○ EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les caisses des écoles ont la possibilité, à l'instar des communes, d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les déficits ou excédents générés sur l'exercice précédent, et de déterminer le niveau le plus juste de subvention communale à solliciter.

Il est proposé de procéder à la reprise anticipée de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2015 conformément au tableau ci-dessous :

#### **Résultat de fonctionnement**

Dépenses de l'exercice	95 580,04 €
Recettes de l'exercice	95 425,28 €
Excédent antérieur reporté	3 519,40 €
<i>Résultats de clôture</i>	<i>+ 3 364,64 €</i>
Report en fonctionnement (R002)	3 364,64 €

### ○ PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2015 conformément au tableau ci-dessus.

o **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

**3) Budget primitif 2016**

o **EXPOSE DES MOTIFS**

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2016 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et recettes à 81.796,00 €, sur la seule section de fonctionnement, en recul de 18 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre les résultats de l'exercice antérieur conformément à la délibération précédemment adoptée.

Plus précisément, le budget primitif 2016 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 21 janvier 2016.

Les dépenses de fonctionnement, qui comprennent les dépenses liées au fonctionnement d'activités à caractère éducatif et culturel et les subventions versées par l'établissement aux coopératives scolaires, seront donc en contraction en raison du remplacement des séjours en classes de neige par des séjours en classes de découverte.

Considérant par ailleurs :

- le recul de la fréquentation des établissements scolaires (- 11 élèves par rapport à 2015) ;
- la progression de la subvention de la commune de Dommartemont avec l'accroissement du nombre de ses élèves accueillis dans les écoles Ascéennes (4.410 € contre 3.920 € en 2015) ;
- la conservation de la quasi-intégralité de l'excédent de clôture de l'exercice 2014 (environ 3.400 €) ;

la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention d'équilibre de 57.641,36 € contre 71.252,80 € pour l'exercice précédent.

o **PROPOSITION**

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2016 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015.

o **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

**4) Questions et informations diverses**

M. MASSON signale que les vidéoprojecteurs des TBI ne fonctionnent pas correctement, ce qui oblige les enseignants à fermer les rideaux et éteindre les lumières pour les utiliser.

Il ajoute que la mairie s'était engagée à procéder au nettoyage.

M. LAURENT précise que le nettoyage a été fait par l'entreprise de maintenance qui a signalé que le nettoyage n'était pas probant car ce sont les miroirs qui sont abimés et qu'il n'est pas possible de les remplacer.

M. BREUILLE demande de faire vérifier si c'est effectivement le cas par une autre entreprise.

Mme PICARD-MORLOT ajoute que le matériel de son école ne fonctionne pas correctement lui aussi et qu'en effet le nettoyage effectué n'a rien changé.

La prochaine Caisse des Ecoles devait avoir lieu le jeudi 19 mai 2016. Cependant, tous les directeurs du secteur ont une réunion à 17h à la DS-DEN le même jour.

La prochaine Caisse des Ecoles aura donc lieu le mardi 17 mai 2016 à 17h30.

La séance est levée à 19h15.

**Pour Extrait,**

**Le Président,**

  
**Michel BREUILLE**

